



Point Offre *de formation continue*

Numéro 54 – Mai 2015

Zoom : L'inventaire des certifications

www.crefor-hn.fr



centre de ressources emploi formation



Aujourd'hui, l'accès à une formation éligible au Compte Personnel de Formation (CPF) pour un demandeur d'emploi **passé systématiquement par un enregistrement dans la base du Carif de la région, c'est à dire le Crefor** pour la Haute-Normandie car ces données viennent ensuite alimenter le système d'information de Pôle emploi (Aude formation).

Si vous proposez des formations éligibles au CPF, il **faudrait impérativement les décrire via le module de saisie en ligne mis à votre disposition par le Crefor**. [Pour en savoir plus, cliquez ici](#).

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous appeler :
Céline MOTHELAY 02 32 18 37 26 ou Fabrice Curaudeau 02 35 73 98 64
ou à nous contacter par mail : offredeformation@crefor-hn.fr

Volume des données au 26/04/2015

Organismes :

Offreurs de formation professionnelle continue	Nouvelles créations 2015
810	

Actions de formation sur fonds publics :

	Total sessions
Actions certifiantes ou habilitantes conventionnées	821
Actions non certifiantes conventionnées	235

Financier	Programme	Total sessions
Conseil régional	Programme régional de formation professionnelle continue 2014-2015	918
Pôle emploi	Programme des actions conventionnées Pôle emploi (AFC) 2014-2015	91
Agefiph	Programme Agefiph 2015	14
Conseil régional	Programme Compétences clés 2015	16
Etat	Ofii	17
		1056

Actions de formations sur fonds privés :

	Total sessions
Actions certifiantes ou habilitantes	255
Actions non certifiantes	240
	495

Le Crefor a pour mission de collecter et diffuser l'offre de formation continue régionale. Ce répertoire est consultable sur notre site internet : <http://offredeformation.crefor-hn.fr/>



Zoom sur l'inventaire des certifications

Parmi les travaux restant à mener dans le cadre de la réforme figurait la publication de l'inventaire des certifications et des habilitations. La Commission nationale de la certification professionnelle (CNCP) a annoncé, le 17 mars dernier, l'ouverture de cet inventaire sur son site. A cette occasion, revenons sur cet outil afin de mieux le cerner.

Qu'est-ce que l'inventaire ? :

L'inventaire recense les certifications et habilitations correspondant à des compétences transversales exercées en situation professionnelle (Art. L335-6 du Code de l'éducation). Cet inventaire est établi par la Commission nationale de la certification professionnelle. Il s'agit d'une logique de certifications, et non pas d'une logique de parcours de formation. La loi précise que l'Inventaire enregistre des certifications et non des formations. Les certifications débouchent sur des finalités d'apprentissage. Lesquelles se déclinent, pour l'essentiel, en termes de compétences professionnelles qui sont évaluées. Les certifications et habilitations recensées dans l'inventaire sont mises à la disposition de la Caisse des dépôts et consignations dans le cadre de sa mission sur le système d'information relatif au compte personnel de formation.

Quelle est sa finalité ?

L'objectif majeur des partenaires sociaux et des pouvoirs publics est la mise en place d'une nouvelle logique de financement de la formation professionnelle à partir du compte personnel de formation (CPF). Cet objectif nécessite la mise en place d'outils, l'inventaire en fait partie en ce qui concerne les données relatives à la certification et à l'habilitation.

Les certifications et habilitations recensées à l'Inventaire

Les certifications et habilitations recensées à l'Inventaire par la CNCP sont :

- Les certifications et habilitations découlant d'une obligation légale et réglementaire nécessaires pour exercer un métier ou une activité sur le territoire national ;

Par exemple : Un certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES) qui permet la conduite d'engins de manutention.

- Les certifications correspondant à un domaine spécifique dont la possession est recommandée par une instance ;

Par exemple : une certification en anglais (TOEIC).

- Les certifications correspondant à un ensemble homogène de compétences, mobilisable dans une ou plusieurs activités professionnelles et permettant de renforcer ou de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi.

Par exemple : des certifications au tutorat.

Les listes du compte personnel de formation

La liste de l'inventaire ainsi établie ne présume pas que toutes les actions seront éligibles au CPF. Il faudra encore que les différentes commissions en choisissent tout ou partie.

George Asseraf le souligne : *"Il faut bien comprendre que ce qui est dans l'inventaire n'a pas vocation à se trouver en totalité dans le CPF, c'est le choix des partenaires sociaux."*

Pour autant, *"le CPF ne résume pas l'ensemble de la formation professionnelle et ses financements, il ne se substitue ni au plan de formation, ni à la perspective d'avoir des contrats de professionnalisation ou de développer l'apprentissage"*, insiste-t-il : *"C'est un sous-ensemble à la main des individus, puisque portable tout au long de la vie, mais qui est en même temps porté par une logique qualité de la part des partenaires sociaux, au plus près des besoins."*

Démarche pour demander le recensement à l'Inventaire

La demande de recensement à l'inventaire ne peut être formulée que par une autorité légitime, c'est-à-dire, un département ministériel, une commission paritaire nationale de l'emploi d'une branche professionnelle, ou une organisation représentée à la CNCP.

Cependant, la demande de recensement à l'inventaire peut être portée par un organisme certificateur. Dans ce cas, elle doit être accompagnée d'un parrainage d'une autorité légitime.

Les demandes de recensement à l'inventaire doivent être adressées pour examen à la CNCP via son site Internet.

Accès à l'inventaire

Accessible sans mot de passe, le système d'information permet de formuler des requêtes. La recherche de certifications peut s'effectuer par intitulé, par domaine, par code (NSF, NAF, Formacode, Rome) et/ou sur les 3 catégories : les certifications ou habilitations qui obéissent à une norme réglementaire, celles qui obéissent à une norme de marché(s) et les certifications utiles économiquement et socialement, mais ne pouvant être considérées comme obéissant à une norme ([Site de l'inventaire](#)).

Le site permet également le dépôt de demande de recensement à l'inventaire ([Guide de l'utilisateur](#))



Formations éligibles au CPF et organismes de formation : la marche à suivre...

Le site officiel "Mon Compte Formation" dédié au CPF (Compte Personnel de Formation) consacre une de ses rubriques à quelques explications liées aux démarches à suivre pour les organismes de formation qui souhaitent proposer les certifications et habilitations qu'ils délivrent à l'enregistrement du RNCP ou à l'inventaire.

Un décret pour promouvoir un langage harmonisé d'échange d'information sur l'offre de formation

Le Conseil national de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle (Cnefop) examinera lors de sa séance plénière du 13 avril, un projet de « décret relatif à l'information sur l'offre de formation, au langage harmonisé d'échange d'informations sur l'offre de formation (Lhéo) et l'information sur l'entrée en formation des demandeurs d'emploi. Ce projet de décret assoit Lhéo comme langage commun des différents acteurs chargés d'informer sur la formation. Le langage Lhéo est une application XML permettant de décrire des offres de formation. Le Crefor utilise ce langage normé pour alimenter les portails et/ou systèmes informatiques de ces partenaires.

Le programme de professionnalisation en mai – juin

- Il reste une place pour la formation « Utiliser l'ADVP et la démarche éducative... » les 11, 12, 13 et 20, 21, 22 mai (Inscription : 840 €)
- « Développer les coopérations avec les entreprises pour accompagner les parcours » du 26 au 29 mai (Inscription : 400 €)

En juin, le numérique est au premier plan avec deux formations :

- « Les outils du web 2.0 en formation d'adultes », les 4, 5, 26 juin et 6 juillet
- « Maîtriser et gérer sa réputation sur le web (ou e-réputation), les 30 juin et 1er juillet.

Toutes les infos sur <http://www.crefor-hn.fr/se-professionnaliser/actions-professionnalisation>

A noter également un mardi pédagogique sur la découverte des métiers le 2 juin 2015

⇒ de 9h à 12h30, au Pôle régional des savoirs.

"Faire un choix d'orientation aujourd'hui à partir d'un seul nom de métier apparaît bien réducteur. Toutefois, pour explorer le monde du travail, s'interroger sur ses valeurs professionnelles, sur son utilité sociale, « l'entrée » métier reste incontournable. Au cours de ce mardi pédagogique, les Editions qui plus est présenteront deux outils pour travailler la connaissance des métiers de manière ludique : L'Explorama (version en ligne) et Cartométiers."

Toutes les infos sur <http://www.crefor-hn.fr/actualites/blog/2-juin-2015-mardi-pedagogique-outils-pour-decouverte-metiers-au-pole-regionale>



Le CREFOR est un Groupement d'Intérêt Public administré par l'Etat, la Région et les Partenaires sociaux

« Point Offre » est une publication gratuite du Crefor Haute-Normandie. Directeur de la publication : Luc Chevalier.

Conception et Rédaction : Fabrice Curaudeau

Conformément à la Loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant. (Déclaration à la CNIL n°756690).

©Point Offre 2009-2015

CREFOR Haute-Normandie – Pôle Régional des Savoirs. - 115, bd de l'Europe – BP1152. – 76176 ROUEN cedex 1